

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO, TENUE LE 4^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022, À 18 H 30.

SONT PRÉSENTS : M. le Maire François Claveau
Mmes les conseillères, Esther Bouchard et Jessica Tremblay
MM. les conseillers, Yvan Thériault, Gaston Juair, Sylvain Maltais et Marc-Olivier Gagné

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS CLAVEAU

Résolution : 165.07.22

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2022

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions légales, je vous donne par les présentes les faits saillants du rapport financier 2021, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 6 261 780 \$ et que les revenus d'investissements s'élèvent à 244 633 \$, générant un revenu total de 6 506 413 \$. Les différentes charges de la Municipalité ont, quant à elle, totalisé la somme de 5 747 308 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 ***un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 655 519 \$.***

CONSIDÉRANT QU' en 2020, la Municipalité a terminé l'exercice avec un surplus non affecté de 616 200 \$ et d'un surplus affecté au développement résidentiel de 535 790 \$;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, les sommes de 274 267 \$ constituant la vente des terrains de l'année courante et de 27 156 \$ constituant l'encaissement des créances à long terme ont été transférées au surplus affecté au développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions donnent un solde dudit surplus (affecté au développement domiciliaire) au 31 décembre 2021 de 768 439 \$;

EN CONSÉQUENCE,

la Municipalité possède, au 31 décembre 2021, un surplus accumulé non affecté de 1 041 225 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton en date du 20 juin 2022. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Bruno.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le Rapport de l'auditeur Indépendant, est d'avis que « *Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Bruno et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.* »

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2021, démontre que la municipalité de Saint-Bruno est en bonne santé financière.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le développement des dernières années a permis une croissance démographique importante de Saint-Bruno et la consolidation de son développement économique. Comme la municipalité ne possède pas de planification stratégique, le conseil municipal a entrepris, en 2021, de se doter d'un tel outil pour planifier son avenir.

Cette démarche permet d'élaborer des orientations claires dont les enjeux de développement du territoire, la mission, la vision, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques à mettre en place.

Suite au dépôt du plan stratégique, le conseil analysera les recommandations formulées et un plan d'action sera mis en place dès 2022.

Document lu et déposé à la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2022.




François Claveau, Maire

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport annuel du maire et qu'il soit diffusé sur le site Internet de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(Rachel Bourget) directrice générale
et secrétaire-trésorière



(François Claveau) Maire

Copie certifiée conforme,
Ce mercredi, 6 juillet 2022